

République FRANCAISE
Commune d'Oullins-Pierre-Bénite
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20240409_11 du 09/04/2024
Direction des finances

L'an deux mille vingt quatre, le neuf avril, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 27/03/2024, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Madame Tassadit BELLABAS.

Rapporteur : Clément DELORME

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 66

Nombre de conseillers municipaux présents : 44

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 19

Nombre de conseillers municipaux absents : 3

PRÉSENTS :

Christian AMBARD - Nadine BADR-VOVELLE - Tassadit BELLABAS - Claire BELLISSEN - Marlène BONTEMPS - Anaëlle CAILLET - Michèle CALVANO - Christine CHALAND - Eliane CHAPON - Jean-Louis CLAUDE - Sandrine COMTE - Patricia DAUVERGNE - Clément DELORME - Alain DONJON - Thierry DUCHAMP - Benjamin GIRON - Marcel GOLBERY - David GUILLEMAN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Alexandre HEBERT - Frédéric HYVERNAT - Bernard JAVAZZO - Pierre LAFORETS - Dominique LARGE - Solange MARTELLACCI - Josiane MARTIN - Pierre-Marie MAUXION - Levana MBOUNI - Marjorie MERCIER - Maryse MICHAUD - Jérôme MOROGE - Claude MOUCHIKHINE - Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Jacques ROS - Paul SACHOT - Max SEBASTIEN - Joëlle SECHAUD - Bertrand SEGRETAIN - Philippe SOUCHON - Ahlame TABBOUBI - Georges TRANCHARD - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Jean-Luc VIDALOT

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Michel BAARSCH pouvoir à Claire BELLISSEN
Cédric BARBIERO pouvoir à Christine CHALAND
Nora BELATTAR pouvoir à Marjorie MERCIER
Sandrine BELMONT pouvoir à Tassadit BELLABAS
Marine BOISSIER pouvoir à Marlène BONTEMPS
Anne DEMOND pouvoir à Christian AMBARD
Marysa DOMINGUEZ pouvoir à Sandrine COMTE
Oihiba DRIDI pouvoir à Marcel GOLBERY
Yann-Yves DU REPAIRE pouvoir à Maryse MICHAUD
Sandrine GUILLEMIN pouvoir à David GUILLEMAN
Jean-Charles KOHLHAAS pouvoir à Benjamin GIRON
Patrice LANGIN pouvoir à Thierry DUCHAMP
Marion LECLERE pouvoir à Solange MARTELLACCI
Philippe LOCATELLI pouvoir à Jérôme MOROGE
Alexis MONTOLIU pouvoir à Levana MBOUNI
Anne PASTUREL pouvoir à Philippe SOUCHON
Jean-Luc PAYS pouvoir à Frédéric HYVERNAT
Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER pouvoir à Clément DELORME
Christiane PLASSARD pouvoir à Jean-Luc VIDALOT

ABSENT(ES) :

Anissa HIDRI - Bertrand MANTELET - Maud MILLIER DUMOULIN

Objet : Budget primitif 2024 de la Commune de Oullins-Pierre-Bénite

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29, L2311-1, L2311-2, L2311-5, L2312-1, L2312-2, L2312-3 et L2312-4 ;

Vu la convocation relative au budget primitif 2024 en date du 27 mars 2024 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission finances ressources humaines sécurité et affaires générales du 02/04/2024

Vu le rapport par lequel Monsieur l'Adjoint expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

1° Les équilibres généraux.

Le budget primitif 2024 (BP24) de la Commune d'Oullins-Pierre-Bénite se présente aujourd'hui sous sa forme finale.

Issu de l'union des Communes de Oullins et de Pierre-Bénite, ce budget a nécessairement suivi une méthodologie de préparation particulière.

Pour sa section de fonctionnement, le BP24 est issu de la consolidation des comptes administratifs 2022 des budgets de la Commune de Oullins, de Pierre-Bénite, de la refonte des budgets des CCAS et du budget annexe culture de la Commune de Pierre-Bénite, réintégré dans le giron du budget principal de la Commune Nouvelle.

Cette consolidation mathématique a toutefois été corrigée :

- Par l'application d'un coefficient multiplicateur d'inflation 2024 à hauteur de 2,9% ;
- Par le coefficient de glissement vieillesse technicité de 3% ;
- Par des éléments d'ajustement qui se sont produits en 2023 et dont il fallait tenir compte dans la valorisation des crédits 2024 dont notamment :
 - Prix de l'énergie ;
 - Impact en année pleine de l'augmentation de la valeur du point des agents de la fonction publique territoriale ;
 - Augmentation du marché de fournitures des repas ;
 - Reprise des agents des crèches ex Oullins.

Pour sa section d'investissement, le BP24 a été construit :

- Sur la base des comptes administratifs 2022 pour ce qui relève des gros entretiens et maintenance, 2023 pour les projets débutés sur cet exercice et donc leurs restes à réaliser ;
- Sur les projets portés par les deux collectivités historiques.

Pour la partie basée sur les comptes administratifs 2022 qui concerne essentiellement des dépenses d'entretien, de maintenance ou d'acquisition qui visent à maintenir en bon état le patrimoine communal, celle-ci a également fait l'objet d'une actualisation par

l'application de coefficients correcteurs tels que l'inflation, afin de mettre à jour au plus près de la réalité financière 2024 des crédits issus des comptes administratifs 2022.

Dans sa distinction opérations réelles, opérations d'ordre et affectation du résultat, ce budget s'équilibrerait ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
REELLES	47 258 613	52 714 395
ORDRE	10 147 442	185 300
<i>Dont virement à la section d'investissement</i>	6 742 442	
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE		4 506 361
TOTAL	57 406 055	57 406 055
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
REELLES	16 554 424	4 555 381
ORDRE	185 300	10 147 442
<i>Dont virement de la section de fonctionnement</i>		6 742 442
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	1 664 822	3 701 724
TOTAL	18 404 546	18 404 546
TOTAL DU BUDGET PRIMITIF 2024	75 810 601	75 810 601

En section de fonctionnement, le BP24 s'équilibrerait donc en dépenses comme en recettes à hauteur de 57 406 055€.

En section d'investissement, le BP24 s'équilibrerait donc en dépenses comme en recettes à hauteur de 18 404 546€.

Au total des deux sections, le BP24 s'équilibrerait donc en dépenses comme en recettes à hauteur de 75 810 601€.

2° La construction des équilibres par chapitre globalisé.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRE	BP 2024	CHAPITRE	BP 2024
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 388 260	013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	295 100
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILES	27 366 000	70 - PRODUITS DES SERVICES ET DOMAINES	3 041 400
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 067 800	73 - IMPOTS ET TAXES	37 112 900
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 727 600	74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	10 832 400
66 - CHARGES FINANCIERES	1 116 700	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	511 700
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	137 600	76 - PRODUITS FINANCIERS	521 600
68 - DEPRECIATIONS ACTIFS CIRCULANTS	29 400	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	324 400
		78 - REPRISES SUR PROVISIONS	29 600
RESTES A REALISER 2023	1 425 253	RESTES A REALISER 2023	45 295
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	47 258 613	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	52 714 395
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	3 405 000	042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	185 300
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INV.	6 742 442	002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	4 506 361
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	10 147 442	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	4 691 661
TOTAUX	57 406 055	TOTAUX	57 406 055

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRE	BP 2024	CHAPITRE	BP 2024
16 - EMPRUNTS EN EUROS	3 123 000	024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO	0
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	322 200	10 - DOTATIONS ET FONDS DIVERS	1 007 206
204 - SUB D'EQUIPEMENTS VERSEES	481 200	13 - SUBVENTIONS D'INV. RECUES	3 263 308
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 913 580	16 - EMPRUNTS EN EUROS	0
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 392 676	10 - (1068) EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALIS	3 701 724
RESTES A REALISER 2023	2 321 768	RESTES A REALISER 2023	284 867
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	16 554 424	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	8 257 105
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	185 300	040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	3 405 000
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 664 822	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FCT	6 742 442
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 850 122	TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	10 147 442
TOTAUX	18 404 546	TOTAUX	18 404 546

21° La section de fonctionnement.

Trois chapitres composent les plus grandes parties des dépenses réelles de fonctionnement :

- Les charges à caractère général pour 10 388 260€ ;
- Les charges de personnel pour 27 366 000€ ;
- Les autres charges de gestion courante pour 5 727 600€ ;

En fonctionnement comme en investissement, le total des charges financières et du remboursement annuel du capital de la dette est issu de la consolidation des stocks de dette des budgets principaux des deux collectivités d'Oullins et de Pierre-Bénite.

A noter que dans le tableau ci-dessus, les opérations d'ordre en dépenses de la section de fonctionnement (encadrées en pointillés rouges) c'est-à-dire et pour l'essentiel, la dotation aux amortissements et le virement à la section d'investissement pour un total de 10 147 442€, trouvent leur exacte contrepartie en opérations d'ordre des recettes d'investissement (toujours encadrées en pointillés rouges). Cela signifie, que d'un point de vue prévisionnel, ce BP24 dégage de sa section de fonctionnement 10 147 442€ qui permettraient de contribuer à l'équilibre général de sa section d'investissement.

Les recettes réelles de fonctionnement sont principalement composées des trois chapitres suivants :

- Les produits et services des domaines pour 3 041 400€ ;
- Les impôts et taxes pour 37 112 900€ ;
- Les dotations et participations pour 10 832 400€.

Mais l'un des éléments importants est aussi l'affectation dès le vote du budget primitif du résultat de l'année 2023, sans attendre le vote d'un possible budget supplémentaire. C'est ainsi que le résultat de fonctionnement reporté de l'année 2023, duquel il a été soustrait, comme nous l'avons vu précédemment dans la délibération d'affectation du résultat, le montant du besoin de financement, concourt également au niveau des recettes totales de fonctionnement et ce à hauteur de 4 506 361 €.

A noter que dans l'équilibre général de la section de fonctionnement figurent les restes à réaliser 2023 en recettes comme en dépenses c'est-à-dire, la liste des bons de commande non soldés au 31 décembre de l'année dernière. Ils sont également intégrés dans le total des opérations réelles.

22° La section d'investissement.

Les recettes réelles d'investissement seraient estimées à 8 257 105€ structurées autour de trois composantes qui sont :

- Les dotations et fonds divers pour 1 007 206€ pour l'essentiel équivalent à la valeur prévue du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) ;
- Les subventions qui s'établiraient à 3 263 308€ ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé pour 3 701 724€, c'est-à-dire la part du résultat de fonctionnement cumulé 2023 qui sert de contrepartie en recettes au besoin de financement identifié dans la délibération d'affectation du résultat présentée précédemment.

Les recettes d'ordre sont l'exacte contrepartie des items et montants vus dans les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement ci-avant.

Les dépenses réelles d'investissement sont construites autour de cinq grands chapitres auxquels il convient d'ajouter les restes à réaliser 2023 qui sont des engagements pris et qui devront être ordonnancés cette année :

- Le remboursement du capital de la dette pour 3 123 000€
- Les immobilisations incorporelles pour 322 200€
- Les subventions d'équipements versées pour 481 200€
- Les immobilisations corporelles pour 8 913 580€
- Les immobilisations en cours pour 1 392 676€
- Les restes à réaliser 2023 pour 2 321 768€

Hors remboursement du capital de la dette, l'ensemble de ces chapitres portent les projets d'équipements déjà débutés par chacune des deux Communes et qui se poursuivent cette année ainsi que les nouveaux projets initiés à l'échelle de la commune nouvelle.

Ces dépenses d'équipement se structurent autour de thématiques présentées ci-après :

- Les immobilisations incorporelles pour 322k€ regroupent les dépenses pour la maintenance et la mise aux normes de nos logiciels et systèmes d'informations ainsi que des études portant notamment sur la construction du gymnase et du centre nautique du futur quartier de la Saulaie.
- Les subventions d'équipement pour 481k€ prennent notamment en compte le programme d'aides aux particuliers pour l'habitat dégradé, les subventions accordées

aux bailleurs sociaux pour l'entretien du parc immobilier social et la participation de la Commune à la ZAC de la Saulaie.

- Les dépenses d'équipement proprement dites se présenteraient notamment sous les items suivants :

o Les dépenses en faveur des associations pour 647k€ prévoient notamment des travaux pour le centre social Graine de vie, pour la réfection de l'étanchéité de la toiture du bâtiment du Centre de la Renaissance : MJC / CASCOL JUDO, La seconde tranche de travaux de relamping en leds du centre de la Renaissance, L'amélioration de la sécurité à l'entrée du centre de la Renaissance (MJC) par l'installation d'un visiophone.

o Les dépenses en faveur de la culture pour 745k€ regroupent des travaux pour la rénovation de la façade de l'école de musique et des aménagements intérieurs selon un schéma en cours de définition, la sécurisation et l'étanchéité du théâtre de la Renaissance ainsi qu'une réhabilitation du hall d'entrée, l'acquisition d'une régie logistique, la réfection des vestiaires situés au niveau 2 de la MJC de la Renaissance ainsi que dans du matériel divers.

o Les espaces verts ne seront pas en reste avec près de 239k€ qui seraient fléchés pour des travaux d'aménagement paysager dans les cours d'écoles ainsi qu'une reprise du cours d'eau dans le parc de Sanzy, la poursuite des travaux à la balme du parc Chabrières, l'agencement des locaux du service espaces verts, l'adaptation des plantations communales à la transition climatique, l'acquisition et le renouvellement de matériel de motoculture et la création de nouvelles bouches d'arrosage.

o Le budget destiné à l'adaptabilité et l'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite serait estimé à 130k€.

o La petite enfance serait dotée de 279 k€ de crédits pour des travaux à la crèche Poussins de l'espace Moreaud avec l'extension du nombre de lits, la reconfiguration de la cuisine et de la salle de changes, mais aussi des pôles petite enfance, des crèches Pinocchio, Pierre de Lune, Petit Prince, Pré en Bulle, Bamboullins et Arlequin ainsi que des lieux d'accueils parents enfants...

o Les dépenses d'équipement en faveur des écoles s'élèveraient à 2,8M€ de crédits en 2024 pour notamment la création d'un restaurant au sein du groupe scolaire Marie Curie, l'agrandissement du restaurant scolaire de l'école du centre, les travaux d'aménagement et de désimperméabilisation de la cour élémentaire Jean de la Fontaine, la végétalisation et l'aménagement de la cour de l'école de Haute-Roche, la seconde tranche de la réfection de l'étanchéité du bâtiment de l'école Ampère, la pose de sols souples au sein de l'école Lurçat et un ensemble de travaux divers tout au long de l'année 2024.

o Les dépenses d'équipements dédiées à la sécurité seraient dotées de 568k€ de crédits pour notamment acquérir et implanter de nouvelles caméras de vidéo-protection ainsi que maintenir en bon état de fonctionnement le parc existant et acquérir du matériel de transport.

o Près de 80k€ seraient dédiés à la solidarité avec la réfection de la grande salle et des sanitaires de l'espace Croix Tournus ainsi que des travaux dans les cuisines du foyer Ambroise Croizat et de la Résidence la Californie.

o Le sport serait doté de 2,2M€ de crédits au sein de ce BP24 pour notamment la première tranche de travaux dédiés à l'aménagement du stade Lapalus, la rénovation de l'éclairage du stade du Merlo, les travaux divers de relamping leds des gymnases Paillat, Herzog ainsi que des travaux à la Canopée, la piscine municipale, le gymnase du parc etc...

o Le budget 2024 prévoit également un ensemble de crédits dédiés à la transition écologique :

- 562k€ de crédits directs pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Médiathèque MEMO, des études pour la rénovation énergétique et la pose de panneaux photovoltaïques de l'école Jean de la Fontaine et du gymnase Yann Cucherat, le relamping leds du gymnase Yann Cucherat, des travaux d'isolation et d'installation de gestion technique centralisée dans divers bâtiments, le lancement d'études de sobriété énergétique, la rénovation de systèmes de chauffage à l'Hôtel de Ville et la Mairie déléguée.

- 639k€ de crédits déjà fléchés dans d'autres thématiques mais concernant la transition écologique et que l'on peut ajouter de fait à ce budget dans une vision analytique du sujet pour le relamping leds au centre de la Renaissance, à l'espace Bussière, aux gymnases Montlouis et Paillat, des travaux d'isolation à l'espace sportif Jean Jaurès, aux écoles Jules Ferry et élémentaire du Golf, des travaux de réduction de ponts thermiques à l'Hôtel de Ville, la végétalisation de la cour d'école de Haute-Roche.

- Il est à noter toutefois que, dans un souci de bien-être au travail des agents de la Collectivité et devant tenir compte des modifications climatiques qui s'installent d'années en années notamment durant les mois d'été, la Commune a dû, en même temps que des travaux d'isolation des bâtiments communaux, prévoir d'installer aussi des systèmes de climatisation pour la somme de 61 700€.

o Près de 300k€ seraient dédiés à l'urbanisme et à la voirie pour des travaux sur les aires de jeux pour enfants, l'installation de bornes électriques pour les marchés forains et la réalisation de plans topographiques, la poursuite du changement des WC publics, des travaux d'assainissement ainsi que des travaux de mobilier urbain et enfin des opérations de préemption.

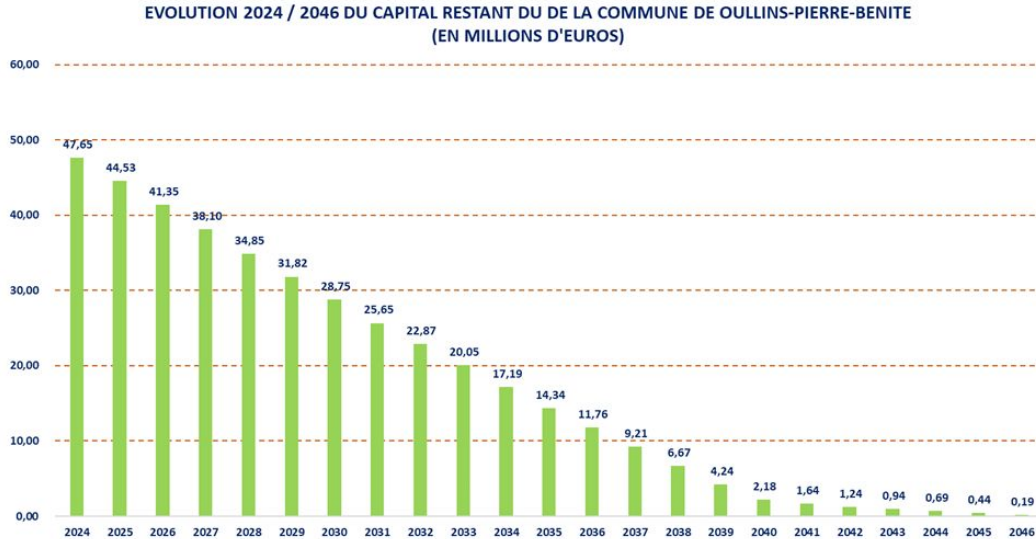
o Enfin, 1,5M€ seraient prévus pour un ensemble de travaux divers d'équipement pour notamment, la reconfiguration du système d'information, la réhabilitation de la Maison de la Camille, le renouvellement du parc auto et un ensemble de travaux d'amélioration et de maintien aux normes des bâtiments communaux.

3° La dette de la Commune Nouvelle.

- La composition du stock au 1er janvier 2024 :

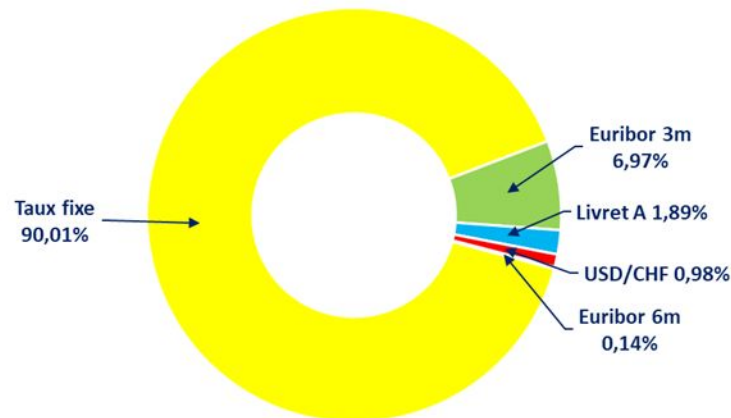
STOCK DE DETTE AU 01/01/2024 DE LA COMMUNE DE OULLINS	42 104 942,14
STOCK DE DETTE AU 01/01/2024 DE LA COMMUNE DE PIERRE BENITE	5 544 063,73
STOCK DE DETTE AU 01/01/2024 DE LA COMMUNE DE OULLINS-PIERRE-BENITE	47 649 005,87

- Le profil d'extinction :



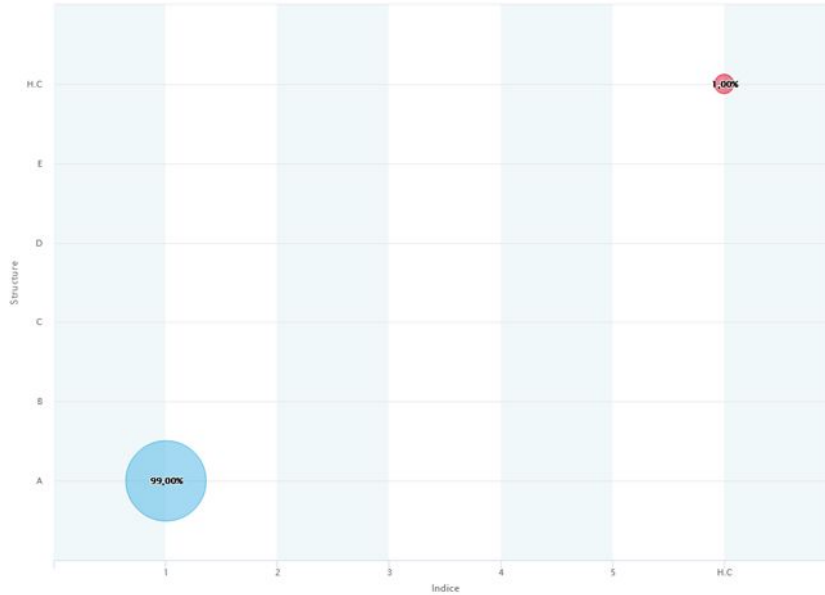
- La répartition par type de taux :

Le stock de dette de la Commune Nouvelle est extrêmement sécurisé avec 90% de son stock indexé en taux fixe.

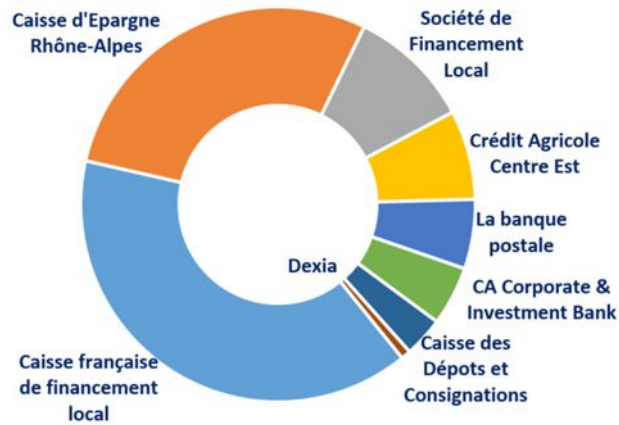


- Charte de bonne conduite GISSLER :

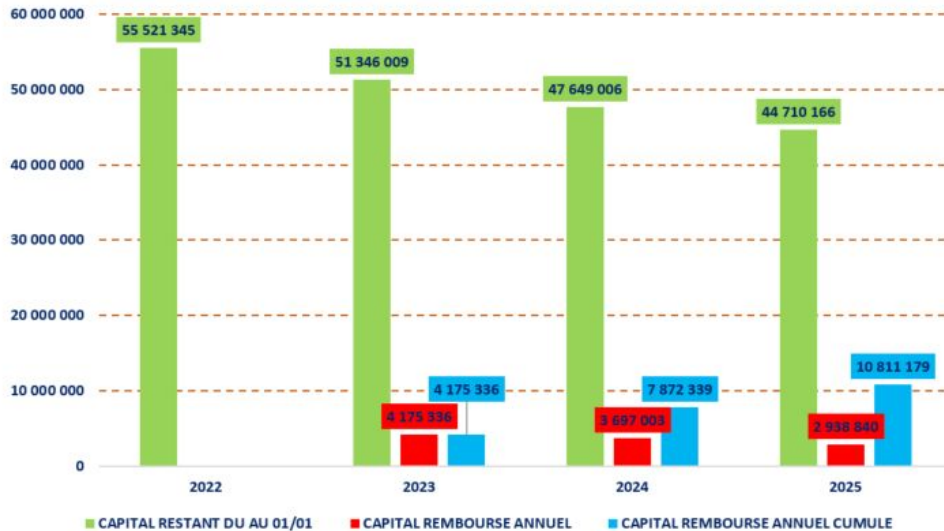
99% de la dette de la commune de Oullins-Pierre-Bénite est cotée 1A, c'est-à-dire le niveau de sécurité le plus élevé. Seul 0,98% de la dette est indexé sur un emprunt en taux fixe bonifié dont le montant initial était d'un peu plus de 3M€ et dont le capital restant dû s'élève à 468k€ pour une durée résiduelle de 13,8 ans. Si la nature du taux est donc bien structurée, la durée de vie moyenne (vitesse de remboursement du capital) de 6,5 ans indique que le risque est maintenant contenu puisque la majeure partie du capital a été remboursé.



- Le poids de nos financeurs dans le stock de dette :
La Caisse d'épargne Rhône-Alpes et la Caisse française de financement local restent les deux apporteurs principaux de financements pour les deux Communes historiques.



- La vision pluriannuelle de l'endettement communal consolidé :



Sur les deux derniers exercices, le capital restant dû cumulé des deux Communes a décru de près de 7,7M€. Si l'on tient compte de l'exercice qui vient de s'ouvrir et de la prévision budgétaire 2024 de non recours à l'emprunt, la Commune d'Oullins-Pierre-Bénite se sera désendettée de près de 11M€ à la fin de l'année 2024.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité :

Contre :

Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Claire BELLISSEN - Benjamin GIRON - Alexandre HEBERT - Bernard JAVAZZO - Jean-Charles KOHLHAAS - Pierre-Marie MAUXION - Claude MOUCHIKHINE - Joëlle SECHAUD

APPROUVE le budget primitif 2024.

APPROUVE la maquette budgétaire annexée au présent rapport.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :

Transmission en préfecture le / /

Mise en ligne le / /

Notification le / /

Jérôme MOROGE

Maire

Conseiller régional

FAIT ET DÉLIBÉRÉ

A OULLINS-PIERRE-BENITE

L'an deux mille vingt quatre, le neuf avril

Pour extrait certifié conforme,

Jérôme MOROGE

Maire

Conseiller régional

Le secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).